



Licenciement pour absences injustifiées

Par Lanadine

Bonjour,

J' étais en CDI interim pendant 5 ans et je me suis fait licencier le 25 juin 2026 pour causes réelles et serieuses.

Je souhaiterais avoir des conseils car c'est un licenciement que je juge abusif et je voudrais aller au prud'hommes.

Les faits qui me sont reprochés sont que je ne me serais pas rendu à deux rendez-vous avec la directrice régionale de mon agence d' intérim pendant mon intermission qui a duré plus de six mois faute de proposition de leur part

La réalité est que j' ai demandé par mail à la directrice si elle pouvait décaler mon rendez-vous car je ne me sentais pas bien la veille du rendez-vous. Elle a accepté de me donner une autre date et je me suis donc présenté au rendez-vous .

La seconde soit disant absence, je venais de me faire arnaquer plus de 600 euros sur mon compte et la directrice m'avait donné rendez-vous le 11 avril. Je lui ai demandé si elle pouvait reculer le rendez-vous à la date à laquelle je suis payée pour pouvoir acheter mon forfait Navigo.(Sachant que nous sommes payés le 12 de chaque mois). La directrice m'a a répondu par mail qu elle allait revenir très vite vers mois pour me donner une autre date . Ce qu elle n' a jamais fait.

Par contre j' ai reçu une lettre préalable à mon licenciement auquel je ne me suis pas présenté.

Et enfin j' ai reçu ma notification pour motif de causes réelles et serieuses pour ces deux absences injustifiées.

Est ce que ce sont vraiment des absences injustifiées sachant que je me suis présenté au premier rendez-vous,et qu elle ne m a jamais recontacté pour le deuxième rendez-vous.

Le tout pendant ma période d intermission pendant laquelle j' étais suivi de manière hebdomadaire : un suivi qui consistait en un entretien par téléphone ou en présentiel sur mes recherches de mission?